

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril 2025 à 18h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 1^{er} avril 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 19 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Mme Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procuration : Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL

Excusés : - **Absents** : Thomas PIERRICK, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire.

Délibération n° 10 : Taux imposition 2025

Monsieur le Maire propose de fixer les taux communaux 2025 des TFB, TFNB et de la TH pour les maisons secondaires, compte tenu des investissements programmés, Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% pour le foncier bâti et 0.87% pour la Taxe d'habitation des maisons secondaires.

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2025	TAUX 2025	RECETTE PREVISIONNELLE 2025
FB	2 495 000	53.13	1 325 594
FNB	186 800	108.54	202 753
TH	349 500	10.72	37 466
		TOTAL	1 565 813

A ces 1 565 813 €, il convient d'enlever la contribution coefficient correcteur de 393 758 €.

La recette pour l'année 2025 s'élèvera à 1 172 055 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve les taux proposés ci-dessus par Monsieur le Maire.



Le Maire,

Thierry DELBREIL

Ainsi fait et délibéré le 14 avril 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)